

T H É Â T R E



A C T I O N

© Théâtre action, 2023

9. LE PARRAINAGE OU LE MENTORAT

1. LA PLANIFICATION GÉNÉRALE

Le parrainage ou le mentorat : Dans le cadre d'un parrainage ou d'un mentorat, une personne expérimentée pose un regard extérieur sur un travail ou donne une formation sur un aspect précis d'un projet. Il s'agit en somme d'une forme de transmission des connaissances.

Dans le cadre d'une production, le parrainage ou le mentorat prend souvent la forme d'un appui de la part d'une compagnie établie. Certaines compagnies prévoient, à l'intérieur même de leur mandat, d'offrir ce genre d'appui et mettent en place une structure pour appuyer des artistes ou des compagnies émergentes. Les possibilités sont multiples, mais voici quelques-unes des formes de soutien qui existent :

- Regard extérieur et commentaires de la direction artistique sur votre production;
- Appui à la promotion du spectacle;
- Appui logistique et technique;
- Tarif préférentiel ou prêt pour l'utilisation de la salle de répétition ou de représentation;
- Prêt d'accessoires, de costumes, d'équipements techniques;
- Visibilité dans les outils publicitaires de saison de la compagnie établie.

La planification générale d'un parrainage ou d'un mentorat dépend des réponses, entre autres, aux questions suivantes :

- De quelles personnes aimerais-je recevoir des commentaires critiques et constructifs?
- Quelles sont mes faiblesses artistiques, organisationnelles ou matérielles?
- Jusqu'à quel point suis-je prêt(e) à accepter l'engagement et la collaboration d'une personne extérieure?

Les réponses à ces questions vous permettront d'abord de bien déterminer vos besoins et de choisir les bonnes personnes. Ensuite, vous pourrez faire la planification générale selon le type de projet que vous entreprenez en y incluant des moments de rencontre ou de travail avec la personne ou la compagnie avec laquelle vous avez choisi de collaborer.

2. LA DÉTERMINATION DES BESOINS ET DES EXIGENCES

La rédaction de vos demandes de subventions sera facilitée par une juste détermination de vos besoins de parrainage ou de mentorat. C'est en sachant exactement les raisons qui vous poussent à choisir une personne ou une compagnie en particulier que vous pourrez présenter clairement vos idées dans vos demandes. De plus, en répondant aux questions inscrites au point « La planification générale », vous serez en mesure de rédiger une entente précise avec votre partenaire.

3. LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Il n'y a pas de programme de financement dédié à ce type de projet. Faites vos demandes de financement selon le type de projet que vous désirez entreprendre en misant sur l'appui de la compagnie ou de l'artiste établi. Ajoutez une copie de votre entente signée aux documents d'appui annexés à vos demandes et assurez-vous d'inclure la valeur financière du soutien dans vos budgets. Votre parrain ou mentor vous aidera à en déterminer la valeur.

4. LE BUDGET

Au moment de préparer le budget de votre projet, assurez-vous de bien connaître la valeur de l'appui obtenu. Vous devrez inclure cette contribution dans les revenus en services ou en nature, et indiquer les dépenses qui lui sont associées. Les revenus et les dépenses doivent être équivalents.

ATTENTION : Dans les lignes directrices de chaque programme de subvention, assurez-vous que les revenus et les dépenses en nature ou en services sont admissibles. Plusieurs bailleurs de fonds refusent qu'ils soient inclus dans le budget de la demande, mais veulent quand même en connaître la valeur.

5. LES CONTRATS

La section « *Ententes et contrats* » de la *Trousse de départ* traite précisément des éléments essentiels à inclure dans un contrat ou une lettre d'entente. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une entente écrite, sous forme de lettre ou de contrat, vous protégera ainsi que vos parrains ou mentors dans tous les aspects du projet. Votre entente de parrainage ou de mentorat permettra de bien définir les rôles de chacun. Assurez-vous que la valeur de l'appui est inscrite au contrat.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts